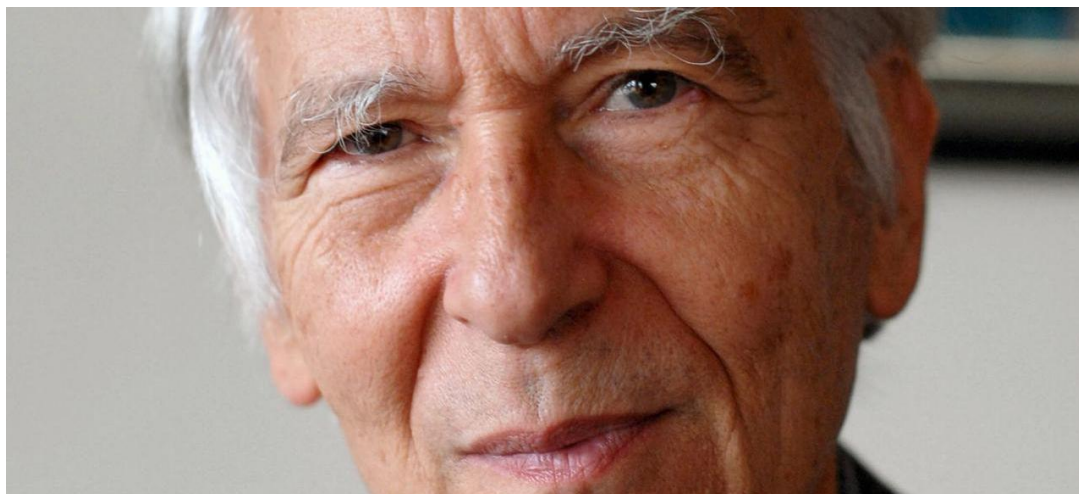


La moralisation de la vie politique ou l'américanisation de la France



Vox Politique (<http://premium.lefigaro.fr/vox/politique>) | Par Alexandre Devecchio ([#figp-author](#))

Mis à jour le 26/05/2017 à 20h37

FIGAROVOX/GRAND ENTRETIEN - Pour Philippe d'Iribarne, derrière la volonté d'Emmanuel Macron de moraliser la vie publique se dessine une rupture profonde avec la culture française au profit d'une vision de la société conforme au modèle anglo-saxon.

*Directeur de recherche au CNRS, Philippe d'Iribarne a bâti une œuvre consacrée à la spécificité de chaque culture nationale et au système de valeurs de ses ressortissants. Ses principaux ouvrages - tels *La Logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales* (1989) et *L'Étrangeté française* (2006) - sont des classiques.*

Le nouveau chef de l'Etat veut faire de la moralisation de la vie publique le socle de son action et de la loi de moralisation de la vie politique le premier texte de son quinquennat. Que cela vous inspire-t-il?

Étant donné la désaffection des Français pour leur classe politique, on comprend que le nouveau président ait envie de les conduire à en avoir une vision plus positive. Est-ce le bon moyen? Il serait sans doute plus important, mais plus difficile à réaliser, de donner aux Français le sentiment que les politiques se soucient réellement de ce qu'ils vivent au quotidien.

Ce type de loi s'inscrit-il dans la tradition politique française?

Dans la tradition française, avoir une activité politique implique une forme d'effacement de la séparation entre la vie privée et la vie publique. Une telle activité exige d'être disponible de manière quasi permanente, au-delà du respect d'un horaire de travail. De plus, il n'y a pas non plus séparation claire entre les responsabilités d'un individu et celles de sa famille. Classiquement, être «femme de» ministre ou de député, comme être femme d'ambassadeur ou de préfet conduit à être associée de près aux activités de son conjoint. Corrélativement, dans l'utilisation des moyens dont dispose l'intéressé, il n'y a pas une frontière claire entre ce qui concourt à sa vie strictement professionnelle et ce qui concourt à sa vie privée. On peut comprendre, dans ces conditions, que le budget mis à la disposition d'un député, et qu'il utilise à sa guise, puisse être perçu comme un élément de cet ensemble à la fois public et privé, et que s'en servir pour rémunérer son conjoint ou ses enfants n'ait rien de choquant. Celui qui se trouve dans cette situation est simplement tenu de faire preuve d'une forme de modération dans la gestion de cette frontière floue entre public et privé. Il lui revient dans une bonne mesure d'apprécier personnellement ce qu'exige une telle modération. Et c'est au groupe formé par ses pairs qu'il incombe de le ramener dans le droit chemin s'il exagère. Ce qui se dessine est une rupture avec cette approche, avec l'édification d'une sorte de muraille de Chine séparant la sphère publique de la sphère privée.

Je ne crois pas que la vie politique américaine soit moins marquée par les conflits d'intérêts et la corruption que ne l'est la vie politique française.

S'agit-il d'un basculement vers le modèle anglo-saxon ou scandinave?

Oui, on abandonne une vision de la société dans laquelle les droits et les devoirs de l'individu ont pour une bonne part un caractère coutumier et sont largement déterminés par la place qu'il occupe dans la société. On passe à une vision conforme au modèle anglo-saxon selon laquelle les droits et les devoirs d'un individu sont définis par un ensemble de règles précisant de manière aussi peu équivoque que possible la frontière entre ce qui est permis et ce qui est défendu. Dans cette vision, c'est au juge qu'il revient de contraindre l'individu à rester dans le droit chemin.

Certains vont jusqu'à parler de dictature de la transparence?

C'est la nature de la transparence qui change. On n'a plus affaire à une transparence interne à un groupe social et professionnel qui s'auto régule, mais à une transparence à l'égard de la société tout entière où le journalisme d'investigation et la justice se retrouvent pour traquer ceux qui échappent à la norme.

La vie politique française n'est-elle pas, malgré tout, minée par les conflits d'intérêts et la corruption?

Bien sûr, modifier le système de contrôle ne suffit pas à faire disparaître ce qu'il est souhaitable de contrôler. Je ne crois pas que la vie politique américaine soit moins marquée par les conflits d'intérêts et la corruption que ne l'est la vie politique française. Quand la loi est strictement appliquée, il reste à trouver les bons avocats et les bons communicants aptes à en découvrir les failles et à présenter à l'opinion sous un jour favorable ce qui résulte de l'exploitation de ces failles. On a pu «admirer», après la crise de 2008, la virtuosité avec laquelle certaines entreprises américaines hautement impliquées dans celle-ci sont arrivées à ne subir que des sanctions minimales. Évidemment, cela exigera à l'avenir de concevoir des montages beaucoup plus subtils que celui qui a conduit François Fillon à sa perte.

Il y a la loi, la Justice en majesté supposée trôner dans une impartialité souveraine, et puis il y a les hommes

Des pratiques autrefois acceptées par la population sont-elles toujours acceptables en période de crise et de restrictions?

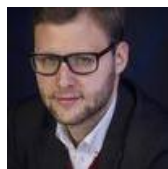
Bien des éléments font que ce qui a paru longtemps acceptable n'est plus supporté. La période de crise et de restrictions en fait sûrement partie. On a aussi le fait que ce qui naguère n'était connu que de milieux relativement restreints est maintenant sur la place publique.

Le ministre de la cohésion des territoires, Richard Ferrand, est accusé d'avoir permis à son épouse d'emporter un marché immobilier lors de la location d'un logement commercial par une mutuelle dont il était alors le directeur. M. Ferrand a également embauché pendant quatre mois son fils en tant qu'assistant parlementaire dans le cadre d'«un job d'été», «pour un travail sur le numérique, rémunéré au smic». Des faits qui rappellent l'affaire Fillon. Richard Ferrand refuse de démissionner et le parquet financier de se saisir de l'affaire. N'y-at-il pas une part de tartufferie dans ce type de loi?

Il y a la loi, la Justice en majesté supposée trôner dans une impartialité souveraine, et puis il y a les hommes. De même que l'État en majesté est une chose et les politiques de chair et d'os une autre, que l'Eglise du Christ est une chose et les prêtres de chair et d'os une autre, la Justice est une chose et les magistrats de chair et d'os autre chose. On l'a bien vu par exemple à propos de l'affaire d'Outreau. Cela ouvre évidemment la porte à toutes les tartuferies.

La morale n'est-elle pas également un moyen de masquer l'impuissance publique?

C'est un risque. Mais le plus grave peut-être est de donner l'impression que l'on construit une morale qui «arrête le moustique et laisse passer le chameau». Espérons que les mesures qui vont être prises ne seront pas marquées par ce travers.



[\(<http://plus.lefigaro.fr/page/alexandredevecchio>\)](http://plus.lefigaro.fr/page/alexandredevecchio)

Alexandre Devecchio (<http://plus.lefigaro.fr/page/alexandredevecchio>)

Suivre (<http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/81325031242245596367369127435013/2540921>)

Journaliste au Figaro et responsable du FigaroVox. Me suivre sur Twitter : @

(https://twitter.com/Alex_devecch)AlexDevecchio
